



Droit de visite et d'hebergement du papa

Par **galettealafraise**, le **27/10/2013** à **13:16**

bonjour,

je me permets de m'adresser à vous car je suis dans une situation complexe: mon conjoint est séparé (jamais marié) depuis longtemps, il paie une pension (aucun jugement/Accord à l'amiable), il prends son fils 1 week-end sur 2.

Le soucis, c'est que la mère prolonge "les gardes du week-end": une fois, il faut le prendre du vendredi jusqu'au dimanche et une autre fois il faut le prendre jusqu'au lundi soir (pendant vacances scolaires). Elle arrange les horaires selon ses sorties du week-end, en nous mettant devant le fait accompli.

Il n'y a aucun jugement mais elle nous attaque au tribunal, et sur la lettre que son avocat a adressé à mon avocat, les gardes du week-ends (ce qu'elle demande) sont jusque dimanche 19h. En résumé, elle ne respecte même pas ce qu'elle a décidé, que faire?

Par **Laure3**, le **27/10/2013** à **17:56**

Bonjour,

Etant donné qu'il n'y avait eu aucun jugement, la Maman n'a aucun tort.

Maaintenant, c'est le Juge aux Affaires Familiales qui fixera le droit de visite et d'hébergement et très certainement le montant de la pension alimentaire.

Cdt

Par **galettealafraise**, le **28/10/2013** à **18:56**

bonjour,

sincèrement merci pour votre réponse.

cordialement

Par **nonold86**, le **31/10/2013** à **17:34**

Bonjour , je peux comprendre que ca soit difficile d etre tributaire des envies de madame , elle a saisi le jaf tres bien vous allez etre entendu sur les droits de visite!!! Mais j aimerais tant que mon ex me confie ma fille sur des week end a rallonge moi aussi! Au lieu de ca elle ralais si j avais cinq minutes de retard et aujourd'hui je ne voos plus ma fille je suis a 5 plaintes pourNPE

Par **nonold86**, le **31/10/2013** à **17:35**

Bonjour , je peux comprendre que ca soit difficile d etre tributaire des envies de madame , elle a saisi le jaf tres bien vous allez etre entendu sur les droits de visite!!! Mais j aimerais tant que mon ex me confie ma fille sur des week end a rallonge moi aussi! Au lieu de ca elle ralais si j avais cinq minutes de retard et aujourd'hui je ne voos plus ma fille je suis a 5 plaintes pourNPE

Par **galettealafraise**, le **04/11/2013** à **22:27**

bonjour,

je comprends...et j 'espère sincèrement que cela s'arrangera pour vous. J'ai l'impression que le papa a malheureusement, en général une image moins positive que la maman. Ce n'est pas évident... et cela fait tellement mal au coeur... l'important, c'est le bien être de l'enfant, il ne doit pas devenir un "objet" de pression, de chantage ou un objet dont on se débarrasse pour ses sorties ou vacances.

Vous n'avez pas de recourt au bout de 5 plaintes? Votre fille doit voir son père comme le juge l'a décidé... votre ex-compagne ne peut se substituer au juge...

En espérant que votre situation s'arrange,
cordialement

Par **nonold86**, le **05/11/2013** à **09:43**

Malheureusement les tribunaux sont debordes et les plaintes pour non presentation d enfant ne font pas partis des priorites pourtant a mon avis c de la maltraitance psychologique de ne pas voir son papa!! Je pourrais par le biais booster la justice avec une citation directe elle serait convoqué au tribunal dans quelques jours mais il faudrait que je consigne 1000 euros financièrement je peux pas et je n ai pas droit a l aide juridictionnelle. Autrefois on reproché aux papas de ne pas s investir pour leurs enfants maintenant on leur reproche le contraire....